

Rapport moral 2017-2018

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, l'ASEP exerce une veille constante sur les projets en cours, les constructions nouvelles et tout sujet qui peut modifier la qualité de notre environnement naturel ou bâti.

Nous avons demandé deux rendez-vous au Maire afin d'avoir des informations sur les projets en cours et lui faire part de nos remarques et attentes et l'avons rencontré à son initiative le 27 juillet pour prendre connaissance du projet (non définitif) sur La Cla. Nous avons participé aux diverses réunions organisées sur la commune soit par la municipalité soit par d'autres associations : commission extra municipale sur l'urbanisme sur le projet de modifications du PLU, réunion d'information sur le projet de la Croix Saint Martin, forum des associations, AG de l'APP etc...

Nous avons communiqué ces informations auprès de nos adhérents par un courrier postal en février 2018

Projet de modifications du PLU :

Nous avons assisté à la réunion extra-municipale, analysé les différentes modifications envisagées et fait part de nos accords et désaccords sur celles-ci. La commune a pris en compte nos remarques et en particulier : la possibilité de construire de limite séparative à limite séparative pour des parcelles de faibles largeur n'a pas été retenue, et la distance mini de 3m d'une limite séparative pour la construction d'une piscine a été retenue pour être soumis à l'enquête publique

Contre notre avis, le projet de la possibilité de construire une annexe jusqu'à 40m² sans précision de hauteur entre 2 limites séparatives adjacentes a été soumise à enquête publique. Nous avons déposé nos remarques sur le cahier de l'enquête publique et demandé une autre modification afin de restreindre les possibilités de ne pas respecter les distances mini par rapport à la voie publique. En effet, dans le PLU il est prévu, en s'alignant sur la façade d'une construction existante, de contourner la règle de distance minimum.

Veille sur les projets en cours :

Nous exerçons une veille physique sur notre environnement et sur les différents éléments de communication.

Nous sommes spontanément sollicités par des personnes qui ont des questions sur des possibilités de construction ou sur les procédures possibles pour exercer des recours.

Nous constatons aujourd'hui que la municipalité considère l'ASEP comme un interlocuteur pertinent sur l'urbanisme et nous nous en félicitons mais nous souhaiterions être encore plus étroitement associés aux projets qui ont un impact sur l'environnement naturel..

Cependant, l'activité d'une association ne peut être pertinente et reconnue que si elle est irriguée par la mobilisation de l'ensemble de ses adhérents afin que les membres du conseil d'administration puissent agir en toute légitimité.

C'est pourquoi, je renouvelle au nom de l'ensemble de notre CA, ma demande de nous alerter sur toute question pouvant avoir un impact sur notre environnement.

Edith MARTINE
Présidente de l'ASEP